

Département de la Manche
 Arrondissement de Coutances
 Canton de Créances
 Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 9 janvier 2026

Nombre de conseillers :
 en exercice : 15
 présents : 12
 votants : 13

Date d'affichage de la liste des délibérations : 28 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe - POZZO Maryvonne - LEPAGE Michel - LEBLOND Christine - LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry - FOSSEY Flavie - THIENNETTE Claude - VANDENAWELE Guy - LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

Absent excusé :

GIAVARINI Pascal a donné procuration de vote à GILLES Christophe.

Absente : LECORNU Séverine - LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance :

LEBLOND Christine.

7 – FINANCES LOCALES

7.10 - Divers

Autoriser M. Le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget Commune pour l'exercice 2026
 - DEL2026-01-01 -

M. Le Maire rappelle aux conseillers :

le Code Général des Collectivités Territoriales lui permet d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits de l'année 2025 avant le vote du budget primitif commune 2026 et sur autorisation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et plus particulièrement son article L. 1612-1 du CGCT,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : d'autoriser M. Le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits de l'année 2025, à savoir :

Département de la Manche
 Arrondissement de Coutances
 Canton de Créances
 Commune de Saint-Germain-sur-Ay

- Travaux de voirie du lotissement rue du Pré Carré (estimation prévisionnelle Agence Technique Départementale des Marais) :
 - 42 000,00 € HT (50 400,00 € TTC) - chapitre 23 – article 231
- Fourniture et pose stores intérieurs (Stores de France) : 4 445,28 € HT (5 334,34 € TTC) – chapitre 21 – article 2188

Ces dépenses seront reprises dans le budget primitif Commune 2026.

Il est précisé que le montant des dépenses d'investissement voté en 2025 (article 1641 et RAR déduits) est de 2 258 638,00 € et que M. Le Maire peut engager, liquider et mandater jusqu'à 564 659,50 € avant l'adoption du budget Commune 2026 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

Le Conseil Municipal,
 VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,
 Après en avoir délibéré,

DECIDE

- Article unique :** d'autoriser M. Le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits de l'année 2025, à savoir :
 - travaux de voirie du lotissement rue du Pré Carré (estimation prévisionnelle Agence Technique Départementale des Marais) :
 - 42 000,00 € HT (50 400,00 € TTC) - chapitre 23 – article 231
 - fourniture et pose stores intérieurs (Stores de France) : 4 445,28 € HT (5 334,34 € TTC) – chapitre 21 – article 2188

Ces dépenses seront reprises dans le budget primitif Commune 2026.

Adoptée à la majorité des votants
 (13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay, le 27 novembre 2025
-15-01-2026

La Secrétaire de Séance,
 Christine LEBLOND

Le Maire,
 Christophe GILLES

Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.